

# Règlement intérieur Prestations Famille



Commune de Curgies

2021/2022



## Fonctionnement

La cantine et la garderie périscolaire sont ouvertes à tous les élèves de l'école Antoine de St Exupéry de Curgies.

### *Cantine de l'école*

La cantine est située dans l'enceinte de l'école. Les enfants y sont accompagnés par le personnel communal.

Les repas sont fournis par la société API

Le menu de la cantine est consultable via le lien sur le site internet de la commune

### *Garderie de l'école*

Lundi: 7h15 à 8h30 / 16h30 à 18h30

Mardi: 7h15 à 8h30/ 16h30 à 18h30

Jeudi: 7h15 à 8h30 / 16h30 à 18h30

Vendredi: 7h15 à 8h30 / 16h30 à 18h30

Elle est assurée par le personnel communal.

Elle se situe rue du 8 mai 1945, en face de l'école.

Elle possède une cour et 3 salles:

- une salle pour les plus grands faire leurs devoirs en autonomie
- une salle pour les plus jeunes jouer à table
- une salle "cocoon" avec tapis, banquettes et transats pour se relaxer, lire, écouter de la musique

### *Aide aux devoirs pour les enfants inscrits à la garderie, les lundis*

Seuls les enfants inscrits à la garderie peuvent s'inscrire à l'aide aux devoirs. Les bénévoles viennent chercher les enfants en garderie après un temps de détente/ goûter. L'aide aux devoirs a lieu dans le local de l'ancienne poste sur un temps de 45mn. Les bénévoles raccompagnent les enfants à la garderie où les parents viendront les chercher. Les parents ne peuvent pas récupérer directement les enfants à l'aide aux devoirs.

## *Mercredis récréatifs*

L'ALSH des mercredis est proposée pour 12 enfants maximum de 6 à 11 ans inclus pour le moment.

Il a lieu de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h et une garderie est proposée de 8h30 à 9h et de 17h à 18h.

Le midi, un accueil « panier repas" (à fournir par les parents) est proposé.

Il est encadré par Mr Steve Defossez.

L'espace de garderie est utilisée pour l'ALSH ainsi que la cantine, la cour de l'école, le stade et si besoin la salle Pierre Delcourt.

## *Centre de loisirs des vacances*

L'accueil de loisirs, sauf activité exceptionnelle, débute le matin à 9h00 et se termine à 17h00. Pour les enfants ne prenant pas le repas proposé par l'accueil de loisirs les parents récupèrent les enfants à 12h00 et ces derniers sont repris en charge à partir de 14h00.

Pour la période de vacances scolaires, une garderie gratuite est assurée le matin de 8h30 à 8h50 et le soir de 17h00 à 18h00.

Il est ouvert aux Curgissiens et aux extérieurs.

Il fonctionne la première semaine des vacances de Toussaint et de février, ainsi qu'à Pâques et en juillet.

## Inscriptions

Les inscriptions se font exclusivement via le logiciel eTicket

Les familles devront compléter leur dossier en suivant les instructions suivantes :

- Rubrique « enfants » : création des fiches « enfant(s) » : tous les onglets (« état civil », « école », « santé ») sont à renseigner,
- Rubrique « parents » : création des fiches « adultes » (père, mère, personnes autorisées à récupérer l'enfant),
- Rubrique « documents » : Ajout des pièces justificatives demandées (à scanner et à joindre sur le portail eTicket :

- Attestation de quotient familial adressée par la CAF. (Pour les familles qui ne souhaiteraient pas communiquer ces renseignements, le tarif le plus élevé sera appliqué)  
Les factures seront adressées à l'allocataire CAF.
- Attestation d'assurance
- Pages de vaccination des enfants
- Remplir la fiche sanitaire. Fiche à télécharger sur leur portail eTicket

Puis envoi du dossier pour validation par nos services.

Délai limite d'inscription pour la garderie et la cantine de l'école : la veille avant 10h (week-end exclu, pour le lundi, date limite : le vendredi précédant avant 10h)

Les désinscriptions aux services péri-scolaires (garderie, cantine, aide aux devoirs) quelle que soit la raison de l'annulation (absence de professeur, grève des professeurs, sortie scolaire, enfant malade ...) reviennent aux parents via Eticket. C'est à vous parent de décocher votre enfant si besoin sur l'application. En effet, vous êtes les premiers avertis par l'école du planning scolaire. Toute l'équipe municipale s'efforce de répondre au mieux à vos besoins mais nous ne pouvons nous substituer aux familles dans cette organisation. Nous vous remercions de votre vigilance afin d'éviter les désagréments pour chacun et les gaspillages.

Les plages d'inscriptions pour les ALSH seront indiquées sur le site internet de la commune, sur la page dédiée.

## Tarifs et Facturation

### *Cantine de l'école*

3, 50 euros pour tous . Tarif unique. Tout repas réservé sera facturé même en cas d'absence.

Le conseil municipal a décidé le 10 décembre 2021 de mettre en place une pénalité de 10 euros en plus du tarif de 3,50 euros pour les enfants non-inscrits et venant sans gamelle à la cantine. Ces oublis obligent les employés à se déplacer à Proxi et effectuer les achats le jour même pour permettre à l'enfant d'avoir un repas. Le parent devra aussi s'acquitter de la facture auprès du commerçant. Pour les familles n'ayant pas pu s'inscrire en temps et en heure mais ayant prévu de manière exceptionnelle une gamelle, seul le coût de la cantine continuera de leur être facturé.

### *Garderie de l'école*

-matin : 2 euros pour tous, Tarif unique

-soir : 2 euros pour tous, Tarif unique

En cas d'absence, le service n'est pas facturé

### *Aide aux devoirs pour les enfants inscrits à la garderie, les lundis*

service gratuit, nombre de places limitées

### *Mercredis récréatifs*

Nombre de places limité (12places par demi-journées)

Inscription à la journée ou à la demi-journée

	Curgissiens et enfants scolarisés à Curgies journée	Curgissiens et Enfants scolarisés à Curgies demi-journée	Extérieurs journée	Extérieurs demi-journée
QF de 0 à 499	6	3,25	8,50	4,75
De 500 à 999	7	4	10	5,50
1000 et plus	8	4,50	11	6

Forfait garderie et accueil le midi des mercredis récréatifs :  
2,50 euros pour tous – tarif unique

### *Centre de loisirs des vacances*

Inscriptions pour une semaine entière, pas d'inscriptions à la journée

Nombre de places limité

Pour une semaine de 5 jours

	<b>Curgissiens et enfants scolarisés à Curgies semaine de 5 jours</b>	<b>Extérieurs semaine</b>
<b>QF de 0 à 499</b>	<b>22</b>	<b>56</b>
<b>De 500 à 999</b>	<b>24</b>	<b>60</b>
<b>1000 et plus</b>	<b>26</b>	<b>64</b>

Soit tarif à la journée :

	<b>Curgissiens et enfants scolarisés à Curgies</b>	<b>Extérieurs</b>
<b>QF de 0 à 499</b>	<b>4,4</b>	<b>11,2</b>
<b>De 500 à 999</b>	<b>4,8</b>	<b>12</b>
<b>1000 et plus</b>	<b>5,2</b>	<b>12,8</b>

Cantine pour le centre de loisirs

3, 50 pour tous- tarif unique

Garderie pour le centre de loisirs

Gratuit pour tous

### **Facturation**

Les factures de l'accueil périscolaire sont établies chaque début de mois pour le mois précédent.

Le paiement s'effectue dans les 30 jours qui suivent la réception de la facture.

Conditions et modalités de règlement : Facture payable par chèque, espèces ou par CB sur internet en vous connectant par le biais du portail famille

En cas de non-paiement, la mairie se réserve le droit de ne plus accepter le(s) enfant(s) dans ce service.